

L'approche que nous souhaitons risque d'être compromise par l'approbation de cette motion qui se focalise seulement sur les déplacements pendulaires cyclistes.

C'est pourquoi, toujours dans notre souci d'améliorer la situation actuelle et d'anticiper les problèmes futurs, nous demandons aux motionnaires la transformation en postulat, postulat permettant d'appréhender de manière globale les propositions évoquées.

Dans le cas contraire, nous maintiendrons le combat.

Merci pour votre attention.

Favre Stéphanie, députée, PLR:

La motion qui nous est proposée demande de créer les dispositions légales nécessaires pour la promotion de la mobilité cycliste pendulaire.

Nous constatons que des voies cyclables se font déjà et cela sans législation spécifique au niveau cantonal.

La motion demande aussi de définir le rôle de l'instance cantonale de la mobilité cycliste. Un chef de service de la mobilité est déjà en place. Et si cette motion est acceptée, le groupe PLR craint la création d'un nouveau poste et de nouvelles tâches étatiques, à l'heure où nous peinons à boucler le budget 2015.

Aujourd'hui, rien n'empêche les communes qui le souhaitent de mettre en place des mesures favorables à la mobilité cycliste et d'ailleurs beaucoup d'entre elles le font déjà.

Le groupe PLR estime que la mobilité cycliste pendulaire relève avant tout de la compétence communale et il trouve inopportun que le Grand Conseil légifère sur ce thème.

C'est pourquoi nous refusons cette motion.

Le président:

Merci Madame la députée.

Est-ce que le député Christophe Clivaz souhaite transformer sa motion en postulat?

Clivaz Christophe, député, Les Verts:

Je dois vous avouer que je suis assez partagé puisque, finalement, ça fait 5 ans que l'on est parti sur un postulat et qu'il n'y a pas grand-chose qui s'est fait.

Je relève aussi, par rapport à ce qui a été dit au niveau du groupe PDCB, que, dans les différents modes de transports, seule la mobilité cycliste pendulaire n'a pas de base légale au niveau cantonal contrairement à la route ou aux transports publics.

Et j'ai un petit peu l'impression qu'on se cache derrière cette notion, enfin qu'on n'a pas vraiment envie d'avancer et que c'est la raison pour laquelle on me demande de transformer cette motion en postulat.

Mais, étant donné que je ne suis pas le seul signataire de cette motion et que je pense qu'une partie en tout cas des cosignataires viennent des propres partis en fait qui s'opposent à la motion, j'accepte donc de transformer cette motion en postulat. Merci.

Le président:

OK, alors motion transformée en postulat, accepté et transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

18. Résolution Grégory Logean, UDC, Philippe Natermod, PLR, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Loup: la récréation est terminée! (08.09.2014) **5.0094**

Resolution Grégory Logean, UDC, Philippe Natermod, PLR, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Wolf: Fertig lustig! (08.09.2014) **5.0094**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Logean Grégory, député, UDC:

Comme vous le savez, le Parlement fédéral s'est déjà prononcé en faveur d'une dénonciation de la Convention de Berne. On en a déjà d'ailleurs parlé dans cette salle. Et cette décision n'est toujours pas en vigueur, ce qui est assez dramatique et inadmissible puisqu'on se fuit de la gueule quelque part des institutions et des décisions du Parlement fédéral. Mais, de cela, nous en avons déjà débattu.

Mais ce n'est pas tout, la Confédération a mis, de juin à septembre 2014, un nouveau Plan Loup en consultation. Et là, par rapport aux différentes prises de position des cantons concernés, les cantons alpins, le Valais, les Grisons, également des décisions fédérales, on pouvait s'attendre à ce que ce nouveau Plan Loup aille dans le sens voulu, c'est-à-dire que le loup puisse être chassé en certaines circonstances.

Et force est de constater que ce nouveau Plan Loup mis en consultation, élaboré une nouvelle fois par des technocrates extrêmement éloignés de nos préoccupations, eh bien!, sa philosophie ne vise rien d'autre qu'à ancrer encore une fois une pseudo-cohabitation entre l'homme et le loup et puis que les différents conflits avec la chasse, l'agriculture et le tourisme sont à nouveau minimisés. Et d'ailleurs, le canton du Valais, je crois, a pris position contre ce nouveau Plan Loup, de même que d'autres cantons.

Et là, c'est vraiment rageant, c'est problématique. C'est pourquoi cette résolution a pour objectif de tenter de remettre quelque peu les pendules à l'heure et de demander deux choses à la Confédération:

1. une nouvelle fois redemander la dénonciation de cette Convention de Berne qui n'a toujours pas été réalisée et aussi
2. c'est un élément nouveau et important, Chers collègues, il apparaît que la législation suisse sur la chasse est tout aussi restrictive que la Convention de Berne. Raison pour laquelle il est aussi important de modifier la loi sur la chasse, comme le demande cette résolution, et d'intervenir auprès des autorités fédérales qui vont traiter prochainement de différentes propositions.

Il est donc important que les cantons concernés aillent dans ce sens, que le Grand Conseil transmette cette résolution pour que le problème du loup puisse enfin être réglé de manière optimale. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous passons au vote.

Par 89 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 5.0094 du député Grégory Logean.

Cette résolution est transmise à la Chancellerie d'Etat pour bonne suite.

Je passe la parole à M. le chef du département.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Rien à ajouter, si ce n'est qu'à défaut de pouvoir transférer le loup, eh bien!, on enverra la résolution à Berne!

- 19.** Rapport d'activité 2013/2014 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2013/2014 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes
Rapport *Bericht*

Discussion générale: